

Un enfant dans la ville

19 février 2013

Concertation sur la réforme des rythmes scolaires
à l'école primaire

- Le décret n° 2013-77 du 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
- L'existant
- La projection
- Sujets de discussion

Jean-Pierre SPILBAUER, Nathalie DELEPAULE

LES GRANDS PRINCIPES DU DECRET

- o Semaine scolaire de 24h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées.
- o Heures d'enseignement les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin.
- o 5h30 maximum par jour et 3h30 maximum par $\frac{1}{2}$ journée
- o Pause méridienne d'au-moins 1h30.
- o Mise en place d'activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints par les enseignants en dehors du temps scolaire.

LES GRANDS PRINCIPES DU DECRET

- o Ces principes constituent un cadre national qui place l'intérêt des élèves au cœur de la refondation des rythmes scolaires, tout en laissant une marge de manœuvre sur le plan local.
- o Cette réforme s'appliquera de droit dès la rentrée scolaire 2013. Toutefois, le maire pourra demander une dérogation en sollicitant le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014.
- o Il est possible de demander une dérogation pour remplacer le mercredi matin par le samedi matin.

LE TEMPS PERISCOLAIRE :

une souplesse pour un nouveau projet d'organisation
du temps scolaire

- o Le temps périscolaire est un temps facultatif. Les familles ne sont pas obligées d'inscrire les enfants à ces activités.
- o La commune peut facturer ce temps périscolaire.
- o Les maires peuvent présenter un projet d'organisation du temps scolaire : horaires d'entrée et de sortie des écoles, la durée de la pause méridienne et les modalités d'articulation entre ces 2 temps.
- o Ce projet devra être soumis au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education) après avis de l'IEN Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la ville de Bry.

LE TEMPS PERISCOLAIRE ET LES ACTIVITES PERISCOLAIRES : **une souplesse pour les communes**

- o L'école, le mercredi ou le samedi matin, entraînera du temps périscolaire supplémentaire dédié aux activités périscolaires.*
- o Objectif : la réforme vise l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives,...*
- o Les différentes activités proposées pourront être sportives, artistiques, culturelles, ateliers consacrés au numérique, éducation citoyenne, travail coopératif, projets solidaires, ateliers sur l'environnement et le développement durable...*
- o Possibilité d'utiliser les salles de classes, les équipements municipaux : gymnases, médiathèque,...*
- o Un nouvel outil : le projet éducatif territorial dit « PEDT ».*

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

« PEDT »

- o Définition : c' est un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : l'Education nationale, les services municipaux, la CAF, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les associations culturelles et sportives, les représentants des parents d'élèves,...

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

« PEDT »

- o **Objectif** : mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités périscolaires.
- o **Le PEDT** permettra de bénéficier d'une durée transitoire de 5 années d'un assouplissement des normes d'encadrement de la DDCCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).
- o **Un assouplissement du taux d'encadrement** : 1 taux d'encadrement d'1 animateur pour 14 mineurs pour les enfants de moins de 6 ans (au lieu de 10) et 1 animateur pour 18 (au lieu de 14) pour les enfants de 6 ans et plus.

L'existant

- o Les écoles et effectifs scolaires*
- o Les temps périscolaires*
- o Les centres de loisirs*

LES ECOLES ET EFFECTIFS D'AUJOURD'HUI

	Ecoles maternelles				Ecoles élémentaires				Totaux	
Ecole	J. Ferry	Pépinère	Barilliet	Daguerre	Cahn	Pépinère	Barilliet	Daguerre	Nbre classe	Effectif total
Élèves	240	166	165	125	372	238	215	162	26	696
classes	9	6	6	5	14	9	9	6	38	987
Totaux									64	1683

Journée actuelle

	7h30/8h30	8h30/11h30	11h30/13h30	13h30/16h30	16h30/17h	17h/18h	18h/18h30
Ecoles mater.	Accueils Taux Fréquentation = 10 %	Ecole	Repas+ Activités Taux Fréquentation = 78 %	Ecole	Accueils Taux Fréquentation = 36%		
Ecoles élém.	Accueils Taux Fréquentation = 10 %	Ecole	Repas+ Activités Taux Fréquentation = 85 %	Ecole	Goûters Taux Fréquentation = 37 % ou Escal'Loisirs Taux Fréquentation hebdomadaire = 30%	Etude surveillée Taux Fréquentation = 35 % ou Escal'Loisirs Taux Fréquentation hebdomadaire = 30%	Accueils Taux Fréquentation = 16 %

: temps facturé aux familles 20h sur 4 jours
 : temps scolaire 24h sur 4 jours

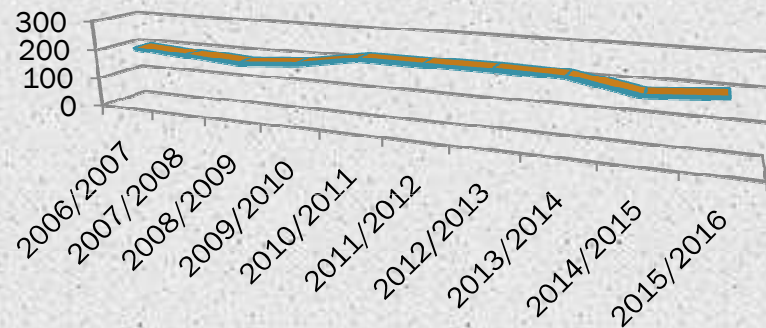
Fréquentations des centres de loisirs les mercredis

	Nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs	Nombre d'enfants fréquentant en moyenne	% d'enfants scolarisés fréquentant le CL
CL Daguerre	134	50	22,83%
CL maternel Pépinière	282	97	20,59%
CL élémentaire Pépinière	548	140	14,88%

LA PROJECTION

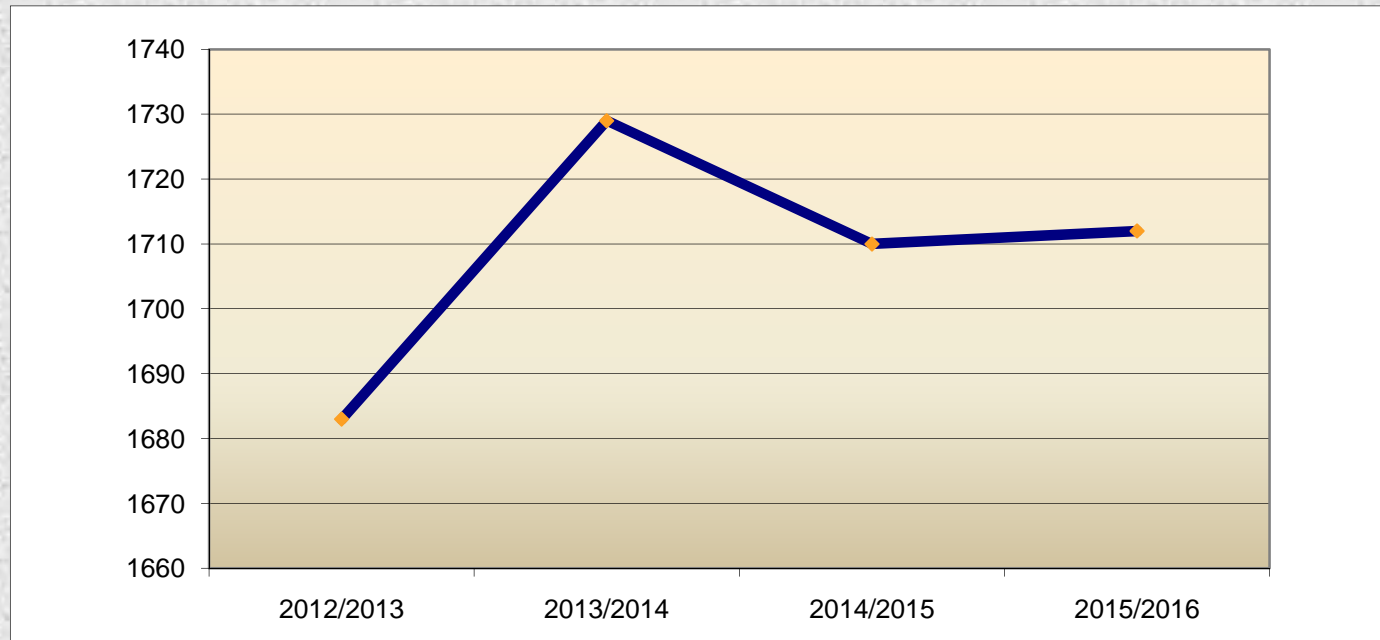
- o Naissances à Bry*
- o Prévisions des effectifs scolaires*
- o Ecoles et gymnases*

Evolution des naissances de 2006 à 2012



Année de naissance	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de naissances	200	188	177	191	221	221	222	218	183	198
Année scolaire	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16

Prévisions des effectifs de 2012 à 2016



	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Totaux des effectifs	1683	1729	1710	1712

OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX

Actuellement, nos équipements sportifs, culturels ou autres sont occupés principalement par :

- o les scolaires (écoles primaires, collèges, IME) en semaine de 8h à 16h30,
- o les associations en soirée, les mercredis et les week-ends, de 8h30 à 22h30,
- o les services municipaux (office culturel, école de musique, Escal'Loisirs, Espace Collégiens,...) en soirée, le mercredi et le week-end.

Seuls quelques créneaux dans certaines installations restent inoccupés le midi .

IMPACT SUR LES ACTIVITES ASSOCIATIVES OU COMMUNALES

o1- Activités cultuelles : après s'être rapprochés de certains représentants du culte, l'enseignement religieux du mercredi matin devrait être possible sur d'autres créneaux soit le mercredi après-midi, soit sur d'autres jours.

o2- Activités sportives : peu d'associations proposent actuellement des activités pour enfants le mercredi matin, excepté : la PSCB Judo, la PSCB Gymnastique sportive et le Tennis Club de Bry. Des reports sont possibles, mais risquent d'impacter d'autres activités.

o3- Activités culturelles : beaucoup de cours de l'école de musique, de l'office culturel, ainsi que ceux des associations « Violons de Bry, Dynamic Music France », ont lieu le mercredi matin.

Une grande partie des cours pourra être décalée au mercredi après-midi et soirée, mais surtout au samedi. Toutefois, de nombreuses incertitudes subsistent quant à la disponibilité des professeurs, à la taille des salles et à la disponibilité des parents et enfants.

SUJETS DE DISCUSSION

- o Application : septembre 2013 ou septembre 2014 ?
- o Cours le mercredi matin ou samedi matin ?
- o Enquête pour recueillir l'ensemble des avis avant la réunion publique du 23 avril 2013 ?
 - o Comment: : écoles, Vie à Bry, site internet,... ?
- o Avis des enfants ?


Hypothèse 1

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Temps semaine
7h30- 8h45	1h15	1h15	1h30	1h15	1h15	6h30
9h						
8h45-11h30	2h45	2h45	3h	2h45	2h45	14h
12h						
11h30-13h30	2h	2h		2h	2h	8h
13h30-16h	2h30	2h30		2h30	2h30	10h
16h-18h30	2h30	2h30		2h30	2h30	10h
19h						


Temps scolaire : 24h
 Temps périscolaire : 24h30
 Centre de loisirs : 7h00

Hypothèse 2

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Temps semaine
7h30 9h00	1h30	1h30	1h30	1h30	1h30	7h30
9h00 11h45	2h45	2h45	3h	2h45	2h45	14h
11h45						
12h00 14h00	2h15	2h15		2h15	2h15	10h
14h00 16h30	2h30	2h30		2h30	2h30	10h
16h30 18h30	2h	2h		2h	2h	8h
19h00						

 Temps scolaire : 24h

 Temps périscolaire: 25h30

 Centre de loisirs : 7h00

Hypothèse 3

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Temps semaine
7h30 8h30	1h	1h	1h	1h	1h	5h
8h30 11h30	3h	3h	3h	3h	3h	15h
11h30 13h30	2h	2h		2h	2h	8h
13h30 15h45	2h15	2h15		2h15	2h15	9h
15h45 18h30	2h45	2h45		2h45	2h45	11h
19h00						

Temps scolaire : 24h
 Temps périscolaire : 24h
 Centre de loisirs : 7h30

Hypothèse 4

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Temps semaine
7h30 8h30	1h	1h	1h	1h	1h	5h
8h30 11h30	3h	3h	3h	3h	3h	15h
11h30 13h45	2h15	2h15		2h15	2h15	9h
13h45 16h00	2h15	2h15		2h15	2h15	9h
16h00 18h30	2h30	2h30		2h30	2h30	10h
19h00						

□ Temps scolaire : 24h □ Temps périscolaire : 24h □ Centre de loisirs : 7h30